

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 MARS 2013 à 20 heures

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, FILLET Nadège, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, BLANC Astrid, ROCHE Jean-Maurice

Absent : BATHIER David DROGUE Pierre

Secrétaires de séance : Delphine GREVE, Michèle Bonnard

1. FINANCES-BUDGET

Présentation des comptes administratifs 2012 et budgets primitifs 2013.

Compte administratif du budget eau-assainissement pour l'année 2012 fait apparaître un résultat d'exploitation de 39 622.37 euros et un résultat d'investissement de 4 331.42 euros.

Budget primitif du service eau-assainissement pour 2013

Montant du budget de fonctionnement : 165 287.51 €

Montant du budget d'investissement : 102 808.23 €

Travaux prévus en 2013 :

Pose d'un compteur au réservoir des Orcets : 3 000 €

Honoraires et études pour le projet de station à la Martelière : 10 000 euros

Travaux de protection des périmètres de captage des sources : 5 000 euros (report de 2012)

✓ **Nouvelles demandes de subvention**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'Association Passeurs d'histoires une subvention de 200 euros pour l'organisation du Festival des contes sur la commune de Saint Julien en Vercors, mais n'octroie pas de subvention à l'association Choftawa qui n'organise pas de spectacle sur la commune.

✓ **Taux d'imposition des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2013 une augmentation de 1% des impôts locaux, à savoir d'appliquer les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION : 9,77 %
- TAXE FONCIER BATI : 6,66 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 24,18 %
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 16,36 %

2. FORET

✓ Programme forestier 2013

Le Conseil Municipal approuve le programme annuel des actions proposées en forêt communale par l'Office National des Forêts.

Programmation des coupes :

Parcelle 10 sud Herbouilly : 475 m3 à vendre sur pied :	estimation 17 500 €
Parcelles 16,17,19 Eclaircies. Vente en régie	estimation 10 000 €
Parcelles diverses : 130 m3 de chablis à attribuer en régie :	estimation 4 750 €
Total estimation des ventes	32 250 €

Travaux Patrimoniaux :

Parcelle 3 : entretien parcellaire	780 € HT
Parcelle 9 : nettoyage après coupe	3050 € HT
Herbouilly : nettoyage ponctuel des poubelles liées au ramassage des champignons	170 € HT
	<hr/>
	4000 € HT

Autres actions de valorisation de la forêt

Allier Exploitation des bois 300 m3	6300 € HT
Maitrise d'œuvre ONF	850 € HT
Herbouilly Exploitation des chablis :	3510 € HT
Maitrise d'œuvre ONF	385 € HT
Total	11 045 € HT

2- PERSONNEL COMMUNAL

✓ Attribution de la prime IEMP au personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime annuelle, appelée « indemnité d'exercice de mission des préfectures » aux agents titulaires de la commune. Le Maire est chargé de procéder à l'attribution individuelle de cette prime, à compter du 1^{er} avril 2013, par arrêté municipal. A titre exceptionnel, cette prime sera affectée d'un coefficient multiplicateur 2 pour l'année 2013.

3- BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Projet d'agrandissement de la crèche

Pour répondre aux besoins de mise aux normes, et en vue de la création de places supplémentaires, un projet d'extension et de réaménagement de la crèche est envisagé.

Ce projet est à intégrer dans une réflexion plus globale de création d'un pôle enfance incluant les services de cantine et de périscolaire, rendu possible par les récentes acquisitions de terrains et de bâtiments (grange Marcon) autour des bâtiments communaux.

Dans le cadre de la mission d'étude confiée au CAUE, un document de travail a été élaboré, qui recense les différentes possibilités d'extension pouvant être envisagées :

- Construction d'une extension au nord du bâtiment actuel, dans le terrain acheté à Yvonne Christophe
- Extension de la crèche dans l'actuel préau de l'école, avec nécessité de restructurer l'espace cour-préau pour l'école
- Extension de la crèche dans les locaux de la mairie, avec déplacement de la mairie dans la grange Marcon après réhabilitation

Le Conseil Municipal, accompagné par le CAUE dans le cadre de l'étude urbaine, décide de poursuivre l'étude du projet, et de recruter un maître d'œuvre chargé d'étudier la faisabilité et le coût financier des différentes possibilités.

La création de 3 places supplémentaires permettrait de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 180 000 euros, pour un projet estimé à 250 000 euros.

✓ Entretien des WC publics

A de la dernière commission du personnel, le planning de travail de Maïté Vallet a été abordé. La commission propose que Maïté prenne en charge l'entretien courant des toilettes publiques du village. Les élus se rendront sur place le 2 avril pour vérifier l'état du local et les travaux à entreprendre pour faciliter le ménage. Par la même occasion, les petits travaux à effectuer dans le cœur du village seront listés.

4- Eau – Assainissement

Céline Holgado de la Satese a présenté aux membres de la commission eau le jeudi 14 mars le programme de travaux pour l'assainissement du hameau et la réfection du réseau d'eau potable.

Le programme de l'opération comprend :

- La création d'un réseau de collecte incluant tous les ouvrages y afférant (boîtes de branchement, regards, etc)
- La création d'un réseau de transfert pour rejoindre l'implantation de la nouvelle station d'épuration.
- La construction d'une station d'épuration de l'ordre de 35 EH

- La pose d'une canalisation de distribution d'eau potable et de branchements neufs en remplacement de l'ancien réseau existant sur le centre du hameau

Le montant prévisionnel de l'opération globale (y compris études, foncier) est établi à la somme de 202 195 € HT.

La charge financière résiduelle de la part communale dans le plan prévisionnel de financement s'élève à environ 64 000 € HT.

Enfin le maire présente le calendrier prévisionnel de ce programme d'opération.

Le conseil municipal valide le programme de travaux, le plan prévisionnel de financement et le calendrier prévisionnel pour pouvoir engager la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base des éléments de mission présentés.

5- VOIRIE

✓ Traversée du village

Lors de la prochaine réunion urbanisme avec G2C Environnement, Gérard Lapaix et Patrick Allier de la direction des Routes du Département interviendront pour préciser les modalités d'intervention (technique et financière) du Département pendant les travaux d'aménagement de la traversée du village.

✓ Fermeture des Gorges de la Bourne

Le Conseil Général de l'Isère demande l'avis du maire de Saint Julien sur l'arrêté de circulation lié aux travaux dans les Gorges de la Bourne. Les modalités de fermeture de la route correspondent à ce qui avait été annoncé lors de la réunion de pilotage du 6 mars.

✓ Eclairage public

Lors de la séance du 12 novembre 2012, le conseil municipal a décidé d'étudier la possibilité d'un transfert de la compétence éclairage public au SDED.

Le 18 mars, Séverine Dupuy et Anne-Valérie Degoutte du SDED sont venues présenter l'audit du parc d'éclairage public. Il en ressort que 90 % des luminaires sont à changer intégralement et que trois armoires sont à mettre en conformité. L'investissement est estimé à 34 200 euros. Le changement des luminaires permettrait également une baisse de la consommation d'énergie estimée à 30 %.

Le transfert de compétence à Energie SDED implique une mise à disposition du parc d'éclairage public pendant 8 ans sans obligation de renouveler l'engagement par la suite. Chaque année, un bilan sera fait sur les investissements réalisés et sur les priorités à venir de la commune. Pour 2013, la remise en conformité des armoires et le remplacement des cellules photoélectriques par des horloges astronomiques seront réalisés.

La cotisation versée à Energie SDED se décompose en une partie fonctionnement, une partie

investissement et enfin la consommation.

Le conseil municipal décide de poursuivre le transfert de compétence éclairage public à Energie SDED.

6- DIVERS

✓ Modification de la composition du conseil communautaire

La loi Richard (2012-1561) votée 31/12/2012 vient modifier le nombre maximal de siège dans les assemblées communautaires, ce qui abaisserait le nombre de délégués à 16 au niveau de la CCV. Le texte prévoit néanmoins que dans le cadre d'un accord local avant le 30 mars 2013, le nombre de siège peut être augmenté de 25 % ce qui porterait le nombre à 20. Le conseil municipal décide de porter le nombre d'élus intercommunautaire à 20 pour les élections de mars 2014 avec la répartition suivante :

La Chapelle en Vercors : 5, Vassieux : 4, St Agnan : 4, St Martin : 4 et St Julien : 3.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de la salle des fêtes : la couleur des menuiseries extérieures et du lambris doit être choisie.
- Françoise Chatelan signale que le crépi du clocher s'effrite. Un courrier de mise en cause sera adressé à l'architecte et à l'entreprise Combier. La société Indelec finira les travaux de mise à la terre du paratonnerre au printemps.
- Monique Feugier demande que les jardinières cassées soient remplacées.
- Gilles Chazot informe que le matériel financé par la subvention du SITCV a été acheté.
- Gilles Chazot fait part des interrogations des parents sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nadège Fillet explique le coût généré par les heures supplémentaires de périscolaire. Si le service périscolaire est transformé en ALSH, le personnel devra être formé (BAFA et BAFD), mais des subventions de la CAF sont alors possible.

Fin du conseil municipal à 23h30